

Communiqué de presse

## Ordonnance sur le CO<sub>2</sub> : le Conseil fédéral cède face au lobby automobile et à l'industrie

**Berne, le 2 avril 2025 | Pour la quatrième fois consécutive, le Conseil fédéral a laissé passer une occasion d'améliorer la protection du climat. Comme pour les lois sur le climat, l'économie circulaire et l'énergie, la marge de manœuvre légale existante est inexploitée dans l'ordonnance sur la loi sur le CO<sub>2</sub> qui vient d'être présentée.**

La révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> pour la période 2025-2030 a été le fruit de longues et ardues négociations, aboutissant, il y a un peu plus d'un an, à une conférence de conciliation. Après plusieurs assouplissements, il n'en est resté qu'un texte sans ambition, privé d'instruments de mise en œuvre, incapable de répondre aux exigences de l'accord de Paris et allant ainsi à l'encontre de son propre objectif.

Aujourd'hui, le Conseil fédéral a dévoilé l'ordonnance relative à cette loi. Ce règlement, qui en précise les modalités d'application, aurait pu constituer une opportunité d'amélioration. Au lieu de cela, ce projet déjà affaibli a été encore davantage édulcoré. Dès la version soumise à consultation – phase permettant aux parties prenantes de s'exprimer –, l'obligation de compensation du CO<sub>2</sub> imposée aux importateurs de carburant avait été fixée à un niveau insuffisant sous la pression de l'industrie. « *Ainsi, le Conseil fédéral accorde aux importateurs un cadeau de plusieurs centaines de millions de francs aux frais des contribuables. Une somme qui devra être compensée ailleurs* », déplore Delia Berner, experte en politique climatique chez Alliance Sud.

L'industrie à forte intensité de CO<sub>2</sub> en profite également. Actuellement, les entreprises fortement émettrices doivent réduire leurs émissions de 4,4 % par an, à l'instar des règles en vigueur dans l'UE. Si elles atteignent cet objectif, elles sont exonérées de la taxe sur le CO<sub>2</sub> appliquée au fioul et au gaz naturel. Le projet initial du Conseil fédéral proposait d'abaisser ce seuil à 2,5 %. Mais cela ne suffisait pas aux associations Swissemem et Economiesuisse, qui ont obtenu un nouveau rabaissement à 2,25 % sur un champ limité aux émissions liées à la consommation d'énergie.

« *En réduisant encore ses efforts pour limiter ses émissions nationales, la Suisse se condamne à acheter des certificats de CO<sub>2</sub> plus onéreux à l'étranger, alourdissant ainsi la charge fiscale. Un non-sens, d'autant que dans ce secteur, les mesures de réduction des émissions sont souvent économiquement avantageuses* », souligne Patrick Hofstetter, expert en protection du climat au WWF Suisse.

Le secteur des transports n'est pas en reste. Les constructeurs automobiles ont de quoi se réjouir : « *Ceux qui atteignent un quota de 23 % de véhicules électriques et hybrides peuvent continuer à vendre des véhicules thermiques dans des proportions presque inchangées* », explique Luc Leumann de l'Association Transports et Environnement (ATE). Une décision qui va à l'encontre des objectifs climatiques, d'autant plus que ce seuil nouvellement fixé ne demande aucun effort réel de la part des vendeurs qui atteignent déjà cette part de marché.

Un jour sombre de plus pour la préservation de nos conditions de vie et pour la limitation des coûts environnementaux à long terme. Par leur vision à court terme, les lobbys de l'industrie mettent en péril leur propre compétitivité. Il appartient désormais au Conseil fédéral de prendre conscience de cette impasse et d'adopter une politique climatique enfin ambitieuse.

**Contacts :**

**Patrick Hofstetter**

Expert en protection du climat - WWF Suisse,  
Membre du comité de l'Alliance Climatique,  
[patrick.hofstetter@wwf.ch](mailto:patrick.hofstetter@wwf.ch)  
076 305 67 37

**Delia Berner**

Experte en politique climatique internationale - Alliance Sud,  
Membre du comité de l'Alliance Climatique,  
[delia.berner@alliancesud.ch](mailto:delia.berner@alliancesud.ch)  
077 432 57 46

**Luc Leumann**

Coordinateur politique fédérale - ATE Association transports et environnement,  
[luc.leumann@verkehrsclub.ch](mailto:luc.leumann@verkehrsclub.ch)  
079 705 06 58